

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

PREIM DEFENSE 2

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE LA SOCIETE PREIM DEFENSE 2**

Prix de l'Offre : 10 euros par action TESFRAN

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et publié par la société PREIM DEFENSE 2 en application des articles 231-27 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires minoritaires de la société TESFRAN ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de TESFRAN, PREIM DEFENSE 2 mettra en œuvre, dès la clôture de cette offre publique d'achat simplifiée, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions TESFRAN non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 10 € par action TESFRAN égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 17 septembre 2013, apposé le visa n° 13-503 en date du 17 septembre 2013 sur la note d'information établie par la société PREIM DEFENSE 2 relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de TESFRAN non encore détenues par la société PREIM DEFENSE 2.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société PREIM DEFENSE 2 a été déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2013 et mis à la disposition du public le 18 septembre 2013.

La note d'information établie par la société PREIM DEFENSE 2 et visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'initiateur (www.primonialreim.com) et peut être obtenue sans frais auprès de PREIM DEFENSE 2, 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris; et d'Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Le document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société PREIM DEFENSE 2 est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'initiateur (www.primonialreim.com) et peut être obtenu sans frais auprès de PREIM DEFENSE 2, 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris; et d'Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.